



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
de la commune de Noville
Le jeudi 13 octobre 2016 au Cotterd**

Présidence : Mme Antoinette Dapples Dünner

Municipalité :		Présents	Excusé
M.	Pierre-Alain Karlen	Syndic	
Mme	Corinne Ballif Grognez	Municipale	
M.	Pierre-Alain Favrod	Municipal	
M.	Reynald Dänzer	Municipal	
M.	Roland Mooser	Municipal	

Ordre du jour :

1	Appel	Page 1	
2	Assermentation de M. Ferdinand Barmettler	Page 2	
3	Election d'un délégué au sein du Conseil intercommunal d'EPUDEHL	Page 2	
4	Procès-verbaux du 27 mai 2016 et de l'assermentation	Page 2	
5	Communications du Bureau	Page 2	
6	Communications de la Municipalité	Page 2	
7	Préavis No 02-2016, du 05 septembre 2016, relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021	Page 4	
	7.1	Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	Page 4
	7.2	Adoption du préavis 02-2016	Page 4
8	Préavis No 03-2016, du 12 septembre 2016, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017	Page 4	
	8.1	Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	Page 5
	8.2	Adoption du préavis 03-2016	Page 5
9	Préavis No 04-2016, du 12 septembre 2016, relatif au règlement de police	Page 5	
	9.1	Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	Page 6
	9.2	Adoption du Préavis No 04-2016	Page 6
10	Divers	Page 6	

Il est 20 h 00, Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers présents à la première assemblée du Conseil communal de Noville. Elle cède aussitôt la parole à la secrétaire, Mme Esther Bernard, qui procède à l'appel.

1. Appel

Présents : : 28
Excusés : : 06
Assermenté : : 01
Absent : : ---
Total des présents : 29

Mmes Laurence Stettler et Sandra Favrod fonctionneront comme scrutatrices.

Le quorum est atteint. Mme la Présidente implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et ouvre la séance. Elle rappelle que les interventions des conseillères et conseillers se font debout, conformément à l'article 70 du règlement du Conseil communal et remercie chaque intervenant de bien vouloir mentionner ses nom et prénom.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. La séance se déroulera donc conformément au document tel que présenté.

2. Assermentation de M. Ferdinand Barmettler

Mme la Présidente prie M. Ferdinand Barmettler, qui était excusé pour la séance d'assermentation des autorités communales du 10 juin dernier, de se présenter devant le Conseil. Mme Dapples Dünner demande à l'assemblée de se lever et procède à l'assermentation. L'assistance applaudit.

3. Election d'un délégué au sein du Conseil intercommunal d'EPUDEHL

Mme Fabienne Gutknecht est candidate. Il n'y a pas d'autre proposition. Mme Gutknecht est élue par acclamation.

4. Procès-verbaux de la séance du 27 mai 2016 et de l'assermentation

Les procès-verbaux de la séance du Conseil général du 27 mai 2016 et de l'assermentation des autorités communales du vendredi juin 10 2016 sont passés simultanément en revue page par page. Il n'y a pas de remarque, ces deux documents sont acceptés tels que présentés, à l'unanimité, à mains levées. Il n'y a pas d'avis contraire, une abstention.

5. Communication du Bureau

Dans le but de faciliter la communication entre les membres du Conseil communal, Mme la Présidente propose qu'une liste comportant les adresses postale et internet de tous les conseillers et conseillères soit établie et transmise à chacun.

M. Daniel Bernard suggère que les coordonnées internet de Mmes Dapple Dünner et Bernard figurent sur le site de la commune.

Mme la Présidente fera le nécessaire en ce sens auprès du greffe communal.

Il n'y a pas d'autre intervention, Mme la Présidente procède au vote. Cette proposition est acceptée à mains levées à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

6. Communication de la Municipalité

Mme la Présidente passe la parole à M. le Syndic Pierre-Alain Karlen.

M. le Syndic remercie Mme la Présidente. Il relève que la Municipalité, en place depuis le 1^{er} juillet, a franchi le cap des cent jours de fonctionnement, puis il donne la parole aux conseillers municipaux :

M. Pierre-Alain Favrod :

➤ Le budget 2017 d'EPUDEHL a été accepté. Pour la commune de Noville, les montants estimés se montent à : fr. 66'000.- pour l'épuration et fr. 163'000.- pour le service des eaux.

➤ Le martelage des arbres a été effectué le 9 septembre dernier. Cette opération est effectuée tout particulièrement sur les frênes bordant les routes. Cette essence, très répandue dans le canton, est victime d'une maladie fongique aiguë : le flétrissement du frêne, ou chalarose, qui réduit la stabilité et la robustesse de l'arbre.

➤ Des travaux ont été effectués afin d'alimenter en eau et en électricité le bâtiment situé au lieu dit la Râpe des Tannes (ancien dépôt de munition) situé à Crebelley. Le gros œuvre est terminé. Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec M. Claude-Alain Stettler, qui a procédé aux mêmes équipements sur sa propriété située à proximité.

M. Reynald Daenzer :

➤ A la rentrée scolaire du mois d'août de cette année, l'établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac a enregistré un total de 1200 élèves, dont 151 sont issus de la commune de Noville. Cela représente une augmentation de 20 % par rapport à l'année dernière. Le collège de Noville accueille une classe du niveau 3P qui compte 19 élèves dont 12 sont domiciliés dans la commune de Noville.

Les Municipalités du cercle scolaire de Villeneuve Haut-Lac travaillent sur un projet de construction de collège primaire, ceci afin de palier au manque de classes prévu dans le futur.

En raison de l'augmentation de la population, le taux de participation aux frais d'écolage de la commune de Noville est en augmentation. De 9,2 % il y deux ans, il est de 12 % actuellement. Une augmentation de plus de fr. 70'000.- est prévue au budget de cette année.

➤ Les travaux de consolidation des berges du Grand-Canal et de l'Eau-Froide sont terminés. Divers aménagements ont été exécutés aux ports du Grand-Canal et du Vieux-Rhône. La rénovation du slip de mise à l'eau au port du Vieux-Rhône ainsi que le remplacement de toutes les chaînes d'amarrage du port de l'Eau-Froide sont projetés.

Une nouvelle rampe de mise à l'eau a été créée au Camping des Grangettes, sa mise en service est prévue pour le printemps 2017.

Il ressort d'une visite de la Direction générale de l'environnement que 2 concessions concernant la plage et le ponton de baignade aux Grangettes doivent être renouvelées. Les demandes ont été adressées aux services cantonaux. Cette visite a également fait ressortir que les secteurs de la baignade et ceux de la navigation devraient être mieux délimités. Des travaux seront entrepris, des bouées ont d'ores et déjà été installées au large de la plage de L'Empereur. De plus, également aux Grangettes, la commune a dû procéder à l'enlèvement d'une trentaine de corps morts.

➤ La couverture des frais engendrés par la gestion des déchets se monte à plus de 75 %. De gros progrès ont été faits dans le tri des déchets. A relever encore que la place de la déchetterie, située à Crebelley a été goudronnée.

M. Pierre-Alain Karlen :

➤ Les travaux pour la réalisation du canal de Pra-Riond sont pratiquement terminés. Quelques aménagements doivent encore être exécutés. Les comptes sont positifs et bouclés en-dessous de ce qui avait été devisé. La commune de Noville était engagée avec une participation de 11 % sur les 3'000'000.- budgétés. La Municipalité doit encore négocier avec le canton la part du subventionnement qui lui sera accordée, ceci pour les travaux d'entretien du tronçon à charge de la commune.

➤ Les travaux pour la création du canal du Haut-Lac devraient débiter au printemps 2017. Initialement prévus pour l'automne 2016, ils ont été reportés en raison de la création d'aménagements, prévus dans le but de protéger les rivages d'éventuelles crues. Une enquête complémentaire est en cours.

En fin de législature, la Municipalité sera amenée à travailler sur l'important dossier de la 3^{ème} correction du Rhône. Il est à relever que, par conséquent, le domaine du Fort a été remis au canton par la commune de la Tour de Peilz, en échange de deux parcelles situées sur le territoire de Blonay.

➤ La commission consultative du suivi écologique de la H144 est arrivée à terme. Les remaniements nécessaires en raison de l'implantation de cette nouvelle infrastructure ont été mis en place dans le cadre d'une amélioration foncière intégrale, qui a inclus les mesures environnementales et écologiques. Les normes demandées par les services cantonaux afin de faire diminuer le trafic de transit ne sont pas atteintes. Les infrastructures provisoires installées aux entrées du village n'ont pas eu l'effet dissuasif escompté. La commune devra procéder à la mise en place de mesures de ralentissement fixes. Un projet sera présenté après validation par la Direction générale de la mobilité et des routes.

➤ Le plan général d'affectation (hors secteur des Fourches) a été présenté aux services cantonaux, pour un deuxième examen préalable. Au retour de cette consultation et après deux séances avec le Service du développement territorial, quelques remarques doivent encore être étudiées. De plus, des discussions doivent encore avoir lieu avec le service des bâtiments historiques, liées au fait que

le village de Noville est classé aux normes ISOS - Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse-, répertoriant 1285 sites.

➤ Le plan partiel d'affectation (PPA) en Brassey, concernant la création d'un espace intergénérationnel est en bonne voie. Des discussions sont en cours avec les services cantonaux, notamment au sujet des quotas en relation avec la préservation des surfaces d'assolement.

➤ Les modifications du PPA des Fourches ont été adressées au Service du développement territorial après deux ans de travaux. Ces modifications concernent des changements ou nouvelles affectations en zones mixtes (Les Saviez et la Mouniaz) d'activités (Pré des Fourches ouest) entre autres.

Mme la Présidente remercie Les membres de la Municipalité pour ces informations. Il n'y a pas d'intervention.

7. Préavis No 02-2016, du 05 septembre 2016, relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021

En préambule, Mme la Présidente rappelle que cette procédure est reprise à l'art. 17 du règlement du Conseil communal, qui traite des attributions et compétences, puis elle donne la parole à M. le Syndic Pierre-Alain Karlen pour la présentation du règlement.

Le préavis propose au Conseil communal de renouveler, pour la législature 2016-2021, conformément à l'art. 4 al. 1 de la Loi sur les communes, les autorisations générales précédemment accordées à la Municipalité. Ces autorisations sont indispensables car elles permettent à la Municipalité de gérer de manière efficiente et avec célérité certaines affaires communales.

A l'instar d'autres communes du district et dans le but d'harmoniser les procédures, la Municipalité a décidé de proposer un seul document réglant en détail tous les cas de figure pour lesquels sa compétence est engagée. Pour la législature 2016-2021, la Municipalité demande au Conseil communal la reconduction de la limite actuellement en vigueur, soit Fr. 30'000.-. Elle maintient une limite maximale pour les acquisitions de fr. 100'000.- sur l'ensemble de la législature.

M. le Syndic donne quelques explications détaillées point par point.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic, et ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention.

7.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

Mme la Présidente donne la parole à M. Christophe Carrel, président de la commission, qui lit le rapport.

7.2 Adoption du Préavis No 02-2016, du 05 septembre 2016, relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021

Mme la Présidente remercie M. Carrel, puis donne lecture des conclusions du préavis et procède au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire et aucune abstention.

8. Préavis No 03-2016, du 12 septembre 2016, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017

Mme la Présidente donne la parole à M. le Syndic pour la présentation du préavis.

Les comptes 2015 ont bouclé avec un excédent de revenus de fr. 22'290.06, comprenant des amortissements pour un montant de fr. 570'279.27 (en 2014 : fr. 1'074'564.51) et une attribution au fonds de réserves de fr. 715'057.45, alors qu'un budget déficitaire de fr. 36'157.- avait été présenté. L'endettement total par habitant est de fr. 6'484.- (en 2014 : fr. 6'834.-) soit au-dessus de la moyenne des communes vaudoises (env. fr. 5'439.- par habitant, Lausanne non compris).

La situation, en matière fiscale, est à mettre en regard des projets d'amélioration, d'aménagement et d'investissements futurs très conséquents que la commune doit envisager, notamment dans le cadre du Syndicat des Fourches, de l'entreprise de correction fluviale du canal du Bey (futur canal du Haut-Lac) et de la mise en séparatif de la partie nord du village.

La facture de la réforme policière ne cesse d'augmenter. La bascule de 2 points d'impôts ne suffit plus dès lors que nous payons déjà l'équivalent de 4,5 points, sans savoir précisément à quoi correspondent les prestations fournies.

Bien que l'élaboration du budget communal 2017 ne soit pas terminée, la Municipalité pense qu'en l'état de ses connaissances et du résultat positif mais peu significatif de l'année 2015, la commune sera en mesure de s'acquitter de ses charges financières sans avoir recours à une modification du taux d'imposition.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

8.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et donne la parole à M. Christophe Carrel, président de la commission qui lit le rapport.

8.2 Adoption du Préavis No 03-2016, du 12 septembre 2016, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017

Mme la Présidente remercie M. Carrel, puis donne lecture des conclusions du préavis et procède au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire et aucune abstention.

9. Préavis No 04-2016, du 12 septembre 2016, relatif au règlement de police

Mme la Présidente donne la parole à M. le Syndic, pour la présentation du préavis. Il se trouve que M. le Municipal Roland Mooser, en charge du dicastère de la police, n'a pas pu être associé dès le début aux travaux de préparation du règlement en raison de sa récente élection, en juin dernier.

Le règlement de police actuellement en vigueur au sein de la commune de Noville date de 1969. Ses articles sont devenus incomplets, plus adaptés ou alors carrément obsolètes. Les constants changements dans l'organisation policière vaudoise ont poussé la Municipalité à attendre que le canton propose un règlement type pour les communes. Le nouveau règlement de police a été refait intégralement sur la base du canevas élaboré par le canton. La rédaction d'un tel document est complexe.

Plusieurs modifications ont dû être apportées au premier projet, daté du 1^{er} juillet 2016, présenté aux services cantonaux. Les amendements produits ont été balayés par ces derniers entre autres.

Les modifications présentes dans le nouveau règlement ne vont pas changer l'existence des citoyens et des visiteurs de Noville. Il s'agit de mettre sur papier de manière officielle les pratiques en vigueur.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et ouvre la discussion.

Question de Mme Annelise Trollux concernant l'article 96 Chiens article 4: La Municipalité prévoit-elle d'imposer la tenue en laisse générale sur tout le domaine public communal conformément à l'article 96, article 4 du règlement, Ou sera-t-il possible de promener son chien librement comme c'est le cas maintenant sans être amendé ?

Réponse de M. le Syndic : Cela n'est pas prévu pour l'instant. Toutefois, les chiens doivent impérativement être tenus en laisse dans les réserves. Les gardes-chasses, ainsi que M. Olivier Epars, de la Fondation des Grangettes, sont habilités à intervenir et à verbaliser. Sur le territoire communal, des pictogrammes montrant un chien avec une laisse, ont été dessinés sur la chaussée dans ces secteurs. Si la Municipalité devait imposer la tenue en laisse générale sur tout le domaine public communal, des zones où les chiens peuvent s'ébattre librement seraient définies.

M. Daniel Bernard précise que le canton de Vaud, dans le but de ne pas perturber les jeunes animaux et leurs parents pendant la période de mise bas, invite les propriétaires de chien à les tenir en laisse en forêt et dans les pâturages boisés du 1^{er} mai au 15 juillet de chaque année.

Il n'y a plus de question.

9.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

Mme la Présidente remercie M. le Syndic donne la parole à M. Christophe Carrel, président de la commission qui lit le rapport.

9.2 Adoption du Préavis No 04-2016, du 12 septembre 2016, relatif au règlement de police

Mme la Présidente remercie M. Carrel, puis donne lecture des conclusions du préavis et procède au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire et aucune abstention.

10 Divers

M. Ferdinand Barmettler souhaite qu'à l'avenir des commissions ad hoc, de trois membres par exemple, nommées par le bureau, soit désignées afin de se prononcer sur le fond des préavis présentés devant le Conseil, en lieu et place de la Commission des Finances et de Gestion, comme cela est le cas maintenant.

Mme la Présidente est d'accord avec cette demande et en tiendra compte à l'avenir.

M. Emmanuel Hayoz a constaté qu'une pancarte avait été installée par M. Epars, de la fondation des Grangettes, aux abords du canal de Pra-Riond, interdisant la promenade le long de ce cours d'eau. Cette interdiction est-elle légale ?

Réponse de M. le Syndic : M. le Syndic a récemment été informé de cette situation par le garde-chasse auxiliaire. La Municipalité prendra contact avec M. Epars afin de clarifier cette situation.

Il n'y a plus d'intervention.

Mme la Présidente clôt l'assemblée à 21 h 37.

Noville, le 15 novembre 2016

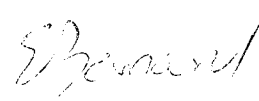
La Présidente



Antoinette Dapples Dünner



La Secrétaire



Esther Bernard